



AVENANT N° 1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
CONCLUE ENTRE LA VILLE DE DIJON,
ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 21,
LE PÔLE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE 21
ET L'APSALC 21

ENTRE :

Entre la Ville de Dijon, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 12 mai 2014

ET

La Ligue de l'Enseignement de la Côte d'Or représentée au niveau local par son président, Monsieur Bruno Lombard, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte d'Or le 9 février 1928 et dont le siège social est situé 101 boulevard Maréchal Joffre, 21000 Dijon, le Pôle d'Économie Solidaire de l'agglomération dijonnaise représenté par son Président Monsieur Maurice Fournet, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte d'Or le 26 juin 2001 et dont le siège social est situé 12 avenue Eiffel, 21000 Dijon et l'Association Profession Sport Animation Loisirs Culture Côte d'Or-APSALC 21 représentée par sa présidente Madame Jacqueline Garret-Richard, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte d'Or le 11 février 1993 et dont le siège social est situé 15 rue des Rétisseys, 21240 Talant,

Suite à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Dijon du 12 mai 2014 et en accord avec les trois associations portant la plate-forme associative du Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative, il est convenu de modifier l'article 6.2 de la convention d'objectifs et de moyens adoptée le 17 décembre 2012 comme suit.

- Article 6-2 - Moyens financiers - Participation de la Ville

La répartition des subventions de la Ville de Dijon pour le fonctionnement du CRDVA est la suivante :

- Ligue de l'Enseignement 21 : 40 000 €,
- Pôle d'Économie Solidaire : 6 000 €,
- APSALC 21 : 1 000 €.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville,
Le Maire,
pour le Maire,
le conseiller municipal délégué
à la vie associative,

Laurent Grandguillaume

Pour la Ligue de l'Enseignement 21,
Le Président,

Bruno Lombard

Pour l'association Pôle d'Économie Solidaire,
Le Président,

Maurice Fournet

Pour l'association APSALC 21,
La Présidente,

Jacqueline Garret-Richard